

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PUY DE DOME

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le **13 JUIN 2023**

ID : 063-216304253-20230609-24_2023B-DE

Délibérations du conseil municipal de la commune de Tallende

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation :

5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Cécile CHARREIRE, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCHAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Benoît NAUTRE, Isabelle HENRY, Karine GUY, Delphine CHABERT, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Max CLERMONT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES

Pouvoirs : Max CLERMONT à Caroline COPINEAU, Stéphane DUBOS à Isabelle HENRY, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT, Frédéric VERNHES à Delphine AUCLAIR

Secrétaire de séance : Jean-Luc HELBERT ; **auxiliaire :** Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

Délibération n° 24/2023 : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. MARCHAT Patrick et Mmes LAMY Odile, AUCLAIR Delphine et PORTRAT Marie-Laure. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Nombre de liste déposées et enregistrées : 1

La liste Bien Vivre à Tallende est composée par

1. DUBOS Stéphane, titulaire
2. HENRY Isabelle, titulaire
3. MARCHAT Patrick, titulaire
4. PORTRAT Marie-Laure, titulaire
5. HELBERT Jean-Luc, titulaire
6. CLERMONT Max, suppléant
7. AUCLAIR Delphine, suppléante
8. BRUN Eric ; suppléant

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le **13 JUIN 2023**

ID : 063-216304253-20230609-24_2023B-DE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

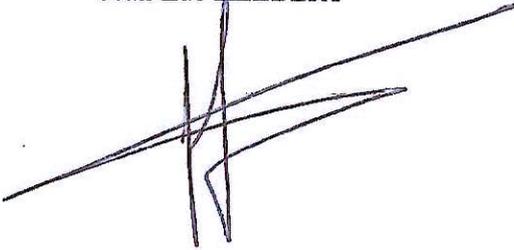
A obtenu :

- liste Bien Vivre à Tallende : 17 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste Bien Vivre à Tallende : 8 sièges dont 5 titulaires et 3 suppléants

Le secrétaire de séance
Jean-Luc HELBERT



Le Maire,
Eric BRUN



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **13 JUIN 2023**
et de la publication le **13 JUIN 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PUY DE DOME

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le **13 JUIN 2023**

ID : 063-216304253-20230609-25_2023-DE

Délibérations du conseil municipal de la commune de Tallende

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation :

5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Cécile CHARREIRE, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCHAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Benoît NAUTRE, Isabelle HENRY, Karine GUY, Delphine CHABERT, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Max CLERMONT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES

Pouvoirs : Max CLERMONT à Caroline COPINEAU, Stéphane DUBOS à Isabelle HENRY, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT, Frédéric VERNHES à Delphine AUCLAIR

Secrétaire de séance : Jean-Luc HELBERT ; **auxiliaire :** Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

Délibération n° 25/2023 : Aménagement en traverse du bourg de Tallende – RD8

Les services départementaux ont élaboré un projet d'aménagement en traverse d'agglomération sur la route départementale 8, dans le cadre du dispositif d'intervention du Conseil départemental en faveur des routes départementales en agglomération.

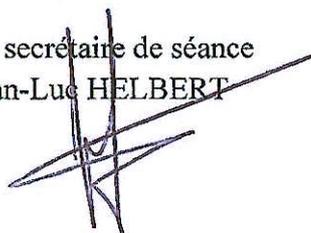
Après avoir recueilli un agrément technique et financier, le projet a été présenté à l'examen de la Commission permanente du 21 mars 2023 qui a décidé de retenir ce dossier pour un montant estimé à 479 000,00 € T.T.C.

Cette opération sera gérée en groupement de commandes pour un montant de 293 900,00 € TTC pour la Commune et 186 000,00 € TTC pour le Département qui assurera le pilotage de l'ensemble de la procédure de la passation du marché jusqu'à réception des travaux en tant que coordinateur du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 15 voix pour et 2 oppositions :

- ▶ **Adopte** le projet et son plan de financement
- ▶ **Autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale ainsi que la convention définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes

Le secrétaire de séance
Jean-Luc HELBERT



Le Maire,
Eric BRUN



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **12 JUIN 2023**
et de la publication le **13 JUIN 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PUY DE DOME

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le **13 JUN 2023** 
ID : 063-216304253-20230609-26_2023B-DE

Délibérations du conseil municipal de la commune de Tallende

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation :

5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Cécile CHARREIRE, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCHAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Benoît NAUTRE, Isabelle HENRY, Karine GUY, Delphine CHABERT, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Max CLERMONT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES

Pouvoirs : Max CLERMONT à Caroline COPINEAU, Stéphane DUBOS à Isabelle HENRY, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT, Frédéric VERNHES à Delphine AUCLAIR

Secrétaire de séance : Jean-Luc HELBERT ; **auxiliaire :** Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

Délibération n° 26/2023 : Entretien des poteaux et bouches incendie

La commune dispose, conformément aux dispositions de l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils tels que les poteaux et bouches incendie. La commune compte, à ce jour, 28 dispositifs de ce type.

Dans le cadre de la sécurité incendie, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventifs des poteaux et bouches d'incendie.

Le contrat d'entretien passé avec Suez arrivant à son terme, il convient de le renouveler.

Le nouveau contrat prévoit les prestations suivantes :

- ✓ Inventaire des bouches et poteaux incendie existants et établissement d'un plan de leur implantation qui seront mis à jour régulièrement
- ✓ Entretien tous les deux ans de l'ensemble du parc de bouches et poteaux incendie
- ✓ Contrôle du débit et de la pression
- ✓ Rédaction d'un rapport bisannuel

Toutes prestations concernant les réparations consécutives à des causes accidentelles ou à un mauvais usage des bouches et poteaux incendie par des personnes non autorisées et la mise en place, le déplacement de bouches et poteaux incendie puis travaux divers sur les appareils de lutte contre les incendies fera l'objet d'un devis.

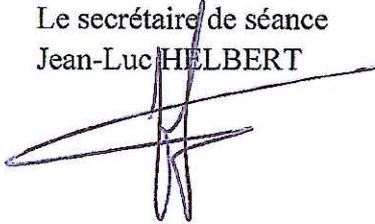
Le coût de la prestation est de 79,16 € par poteaux et bouches incendie. Ce tarif sera révisé tous les deux ans.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Accepte** le contrat de maintenance proposé par Suez.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc HELBERT



Le Maire,
Eric BRUN



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **12 JUIN 2023**
et de la publication le **13 JUIN 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PUY DE DOME

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le **13 JUIN 2023** 
ID : 063-216304253-20230609-27_2023-DE

Délibérations du conseil municipal de la commune de Tallende

Nombre de membres :
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation :
5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Cécile CHARREIRE, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCIAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Benoît NAUTRE, Isabelle HENRY, Karine GUY, Delphine CHABERT, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Max CLERMONT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES

Pouvoirs : Max CLERMONT à Caroline COPINEAU, Stéphane DUBOS à Isabelle HENRY, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT, Frédéric VERNHES à Delphine AUCLAIR

Secrétaire de séance : Jean-Luc HELBERT ; **auxiliaire :** Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

Délibération n° 27/2023 : Territoire d'énergie 63 : éclairage rue du Chancel suite aménagement BT

Lors de la séance du 15 février 2022, le conseil municipal a validé les travaux d'éclairage rue du Chancel suite à aménagement BT par le TE63 pour lesquels la participation de la commune s'élève à 8 501,68 €.

Dans le contexte actuel de hausse des prix, l'indice T12b à partir duquel sont actualisés les prix établis par le TE 63 a atteint plus de 12 % au mois de juillet 2022.

Jusqu'à présent, utilisant la flexibilité des imprévus (pour mémoire de l'ordre de 5-6 % du devis net HT qui était présenté), les services de TE 63 ne sollicitaient que très rarement la commune pour des ajustements liés aux conditions économiques de l'exécution des marchés.

Le niveau d'actualisation des devis liés aux conditions actuelles conduit TE 63 à proposer une révision du montant des travaux réaliser pour les travaux d'éclairage, rue du Chancel.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

1 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le TE 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux, en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe, soit :

500,00 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le **13 JUIN 2023**

ID : 063-216304253-20230609-27_2023-DE

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par M. le Maire ;
- ▶ **Confie** la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy-de-Dôme ;
- ▶ **Fixe** le fonds de concours à 500,00 € et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy-de-Dôme ;
- ▶ **Autorise** M. le Maire à signer la convention de financement avec le SIEG.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc HELBERT



Le Maire,
Eric BRUN



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **12 JUIN 2023**
et de la publication le **13 JUIN 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PUY DE DOME

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

13 JUIN 2023

ID : 063-216304253-20230609-28_2023-DE

Délibérations du conseil municipal de la commune de Tallende

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation :

5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Cécile CHARREIRE, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCHAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Benoît NAUTRE, Isabelle HENRY, Karine GUY, Delphine CHABERT, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Max CLERMONT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES

Pouvoirs : Max CLERMONT à Caroline COPINEAU, Stéphane DUBOS à Isabelle HENRY, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT, Frédéric VERNHES à Delphine AUCLAIR

Secrétaire de séance : Jean-Luc HELBERT ; **auxiliaire** : Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

Délibération n° 28/2023 : Territoire d'énergie 63 : mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Lors de la séance du 06 février dernier, le conseil municipal a validé les travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public par le TE63 pour lesquels la participation de la commune s'élève à 660,00 €.

Aujourd'hui, TE 63 propose de compléter ces travaux par un dossier de **mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public**.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

6 400,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le TE 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux, en les finançant dans la proportion de 60 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 40 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe, soit :

2 560,00 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le **13 JUIN 2023**

ID : 063-216304253-20230609-28_2023-DE

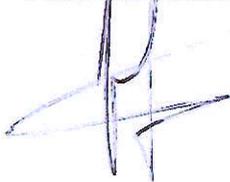
S²LO

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ▶ **Approuve** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par M. le Maire ;
- ▶ **Confie** la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy-de-Dôme ;
- ▶ **Fixe** le fonds de concours à 500,00 € et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy-de-Dôme ;
- ▶ **Autorise** M. le Maire à signer la convention de financement avec le SIEG.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc HELBERT



Le Maire,
Eric BRUN



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **12 JUIN 2023**
et de la publication le **13 JUIN 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PUY DE DOME

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le **13 JUIN 2023**

ID : 063-216304253-20230609-29_2023-DE

Délibérations du conseil municipal de la commune de Tallende

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation :

5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Cécile CHARREIRE, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCHAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Benoît NAUTRE, Isabelle HENRY, Karine GUY, Delphine CHABERT, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Max CLERMONT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES

Pouvoirs : Max CLERMONT à Caroline COPINEAU, Stéphane DUBOS à Isabelle HENRY, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT, Frédéric VERNHES à Delphine AUCLAIR

Secrétaire de séance : Jean-Luc HELBERT ; **auxiliaire** : Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

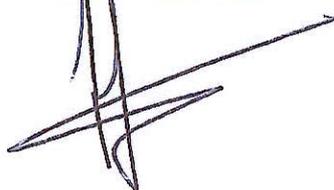
Délibération n° 29/2023 : Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse

M. le maire signale au conseil municipal qu'il a reçu des demandes d'administrés lui ayant signalé des dégradations de leur habitation, consécutives à la sécheresse 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

► **Charge** M. le Maire de demander à M. le Préfet la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2022.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc HELBERT



Le Maire,
Eric BRUN



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **12 JUIN 2023**
et de la publication le **13 JUIN 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PUY DE DOME

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le **13 JUIN 2023**

ID : 063-216304253-20230609-30_2023-DE



Délibérations du conseil municipal de la commune de Tallende

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

Séance du 09 juin 2023

Date de convocation :

5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Cécile CHARREIRE, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCHAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Benoît NAUTRE, Isabelle HENRY, Karine GUY, Delphine CHABERT, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Max CLERMONT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES

Pouvoirs : Max CLERMONT à Caroline COPINEAU, Stéphane DUBOS à Isabelle HENRY, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT, Frédéric VERNHES à Delphine AUCLAIR

Secrétaire de séance : Jean-Luc HELBERT ; **auxiliaire :** Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

Délibération n° 30/2023 : Certificats d'économie d'énergie (CEE) : Convention de regroupement pour la valorisation des CEE entre Mond'Arverne Communauté et la Commune de Tallende

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE.

Le dispositif permet aux personnes éligibles de se regrouper et de désigner une autre personne éligible (tiers regroupeur), qui obtient pour leur compte les CEE correspondants pour atteindre le seuil d'éligibilité (50 GWhcumac).

Compte tenu de la complexité du montage des dossiers CEE, et de la nécessité de valoriser un volume minimum de CEE de 50 GWhcumac pour accéder au dispositif des certificats d'économie d'énergie, il est proposé que Mond'Arverne communauté agisse comme « tiers regroupeur » pour ses communes membres, pour la gestion et la valorisation de ces CEE.

Les modalités notamment techniques et financières de ce regroupement seraient détaillées dans une convention signée entre Mond'Arverne communauté et la commune XXX.

Ainsi, Mond'Arverne communauté s'engagerait à :

Déposer en son nom les dossiers de demande de CEE au Pôle National des CEE (PNCEE) en vue d'obtenir les certificats d'économie d'énergie,

Vendre ces certificats d'économie d'énergie dans le but de valoriser les opérations d'économie d'énergie,

Récupérer les primes des CEE des opérations déposées et éligibles,

Reverser à la commune de xxx le montant des primes CEE selon les modalités définies à la convention de regroupement.

Compte tenu de la technicité du dispositif de valorisation des CEE, il est précisé que Mond'Arverne communauté conventionne avec OTC FLOW pour la gestion et la valorisation des CEE.

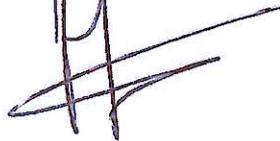
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

▶ **D'approuver** le principe de regroupement entre Mond'Arverne communauté et la commune de Tallende pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie tel que décrit dans le rapport ci-dessus,

▶ **D'approuver** le projet de convention entre Mond'Arverne Communauté et la commune de Tallende retraçant les modalités du regroupement,

▶ **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc HELBERT



Le Maire,
Eric BRUN



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **12 JUIN 2023**
et de la publication le **13 JUIN 2023**